



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

APPEL du Bureau National du SNUDI-FO des 1^{er} et 2 juin 2015

La grève du jeudi 11 juin (SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, CGT Educ'action, SIES, SNCL) **pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège concerne aussi les personnels du 1^{er} degré !**

La publication du décret au lendemain de la grève du 19 mai : une provocation contre tous les personnels de l'Éducation nationale

Alors que plus de 60 % des professeurs du 2nd degré étaient en grève le 19 mai à l'appel de syndicats représentant plus de 80 % de ces personnels, la ministre de l'Éducation nationale, après avoir truqué les chiffres de grévistes, a décidé de passer en force en publiant le décret le 20 mai au matin.

Dans ces conditions, le Bureau National du SNUDI-FO appuie sans réserve la décision des syndicats SNETAA-FO, SNFOLC, SNES-FSU, SNEP-FSU, SIES, SNCL, CGT Educ'action et SUD Education qui ont parfaitement raison d'appeler les professeurs du 2nd degré à la grève nationale le jeudi 11 juin pour exiger l'abrogation du décret publié.

Le Bureau National du SNUDI-FO considère qu'effectivement, le problème posé est celui de la mobilisation des personnels avec leurs syndicats jusqu'à l'abrogation de ce décret.

La réforme du collège, c'est :

- ▶ **la mise en route dans le 2nd degré des PEDT du 1^{er} degré ;**
- ▶ **un pas de plus dans la territorialisation de l'Éducation nationale contre notre statut ;**
- ▶ **l'application de la loi de refondation de l'École de M. PEILLON.**

Le Bureau National du SNUDI-FO établit un lien étroit entre la réforme du collège qui transfère 20 % des enseignements à l'autorité du conseil d'administration des collèges, et la réforme que les enseignants du 1^{er} degré subissent de plein fouet.

C'est au nom de l'autonomie des établissements du 1^{er} degré qu'ont été institués les PEDT et leur corollaire, la réforme des rythmes scolaires. Ceux-ci transfèrent une partie des activités scolaires aux municipalités et remettent en cause toutes les garanties statutaires des enseignants du 1^{er} degré.

C'est la même logique, celle de la territorialisation et celle de la refondation de l'école, qui conduit aux conseils d'école communs entre les CM et la 6^{ème} aboutissant à la polyvalence des professeurs du 1^{er} et du 2nd degré.

Des milliers de postes pour la territorialisation.

Dans le même temps, des milliers de postes sont réservés pour aggraver le processus de territorialisation (« plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de trois ans », REP+...) dans le cadre de la loi de Refondation contre l'ouverture de classes, de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés...

.../...

.../...

Le projet ministériel de suppression pure et simple des SEGPA fait partie intégrante de la réforme du collège

Dans le même temps, le ministère cherche à faire accepter aux organisations syndicales un projet de circulaire liquidant les SEGPA au nom de l'inclusion scolaire des élèves dans les collèges. Cette mesure est intrinsèquement liée à la réforme du collège.

C'est pourquoi il est condamné dans le 1^{er} degré par le SNUDI-FO, la CGT Educ'action, SUD-Education qui en demandent le retrait alors que le SNUipp-FSU s'y oppose.

Le gouvernement cherche à isoler les professeurs du 2nd degré. Tous les personnels de l'Éducation nationale sont concernés par la grève du 11 juin

Le SNUDI-FO a invité les syndicats opposés à la réforme à une réunion intersyndicale nationale pour proposer l'appel ferme à la grève des personnels des SEGPA et l'élargissement de la grève à tous les personnels du 1^{er} degré.

CGT Educ'action et Sud Education ont répondu favorablement pour un appel commun. Sébastien SIHR a fait savoir lors du Comité Technique Ministériel du 28 mai, que le SNUipp ne participerait à l'intersyndicale.

Dans ces conditions, le Bureau National du SNUDI-FO se prononce pour l'appel des personnels du 1^{er} degré à la grève le 11 juin, à commencer par les enseignants en SEGPA.

- ▶ Il invite tous les syndicats départementaux à organiser des réunions des personnels pour en discuter.
- ▶ Il les invite à multiplier les prises de contact et les réunions intersyndicales pour aboutir à des appels ouvrant sur la grève au 11 juin.

**Obtenir l'abrogation de la réforme du collège
serait un formidable point d'appui pour obtenir l'abrogation
de la réforme des rythmes scolaires et de la loi de Refondation.**

Montreuil, le 2 juin 2015